

COMMUNE DE ST MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL
Tél. : 02.99.07.57.22 - Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 02/04/2019

Reçu en préfecture le 02/04/2019

Affiché le

ID : 035-213502909-20190402-D_20190321_07-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2019

Date de convocation : 13 mars 2019

Conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-un mars, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE METAYER, Maire.

Étaient présents : M. André DELAROCHE, M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.
Et les conseillers suivants : Mme Marie-France AQUET, M. Pierre BASTARDIE, M. Bernard DAUGAN, M. Hervé DREUSLIN, Mme Sonia HUBY, Mme Isabelle LE GOUEVEC, Mme Erell LISSILLOUR.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Absents : M. Aurélien GENAITAY, M. Bruno LESAIGE, M. Fabien ZETTEL.

Procuration : Bruno LESAIGE à André DELAROCHE, Fabien ZETTEL à Marie-France AQUET.

Secrétaire de séance : M. André DELAROCHE.

2019-03-21/07 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE - 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

VU l'instruction comptable et budgétaire M.14 applicable aux communes,

VU l'avis de la commission des finances réunie le 6 mars 2019,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif pour l'année 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif de la commune

Fonctionnement 363 387,09 €

Investissement 491 321,26 €

TOTAL..... 854 708,35 €

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gilles Le Métayer

